

Projets de Valorisation et de Qualité

Objet de l'action

La Région Auvergne souhaite à travers ce dispositif encourager :

- le démarrage de filières de valorisation durable présentant un intérêt économique pour les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires,
- les démarches d'obtention de S.I.Q.O. (A.O.C., A.O.P., Label Rouge, I.G.P.),
- les investissements spécifiques à ces produits,
- ou encore certaines opérations de promotion collective de l'image des produits agricoles et alimentaires auvergnats.

Bénéficiaires

Cette aide s'adresse à toute structure du type groupements gestionnaires d'un signe officiel de qualité, coopératives, organisations de producteurs, entreprises, associations, agriculteurs ou groupements d'agriculteurs, collectivités locales, organismes consulaires...

Projets éligibles

Les projets peuvent par exemple concerner :

- ⇒ Renforcement de l'organisation économique des producteurs et regroupement de l'offre,
- ⇒ Amélioration de la qualité des produits et de leur adaptation aux attentes des consommateurs,
- ⇒ Démarches collectives destinées à conquérir de nouveaux débouchés,
- ⇒ Accroissement de la part des produits transformés en région Auvergne,
- ⇒ Développement / organisation / consolidation de filières allant des producteurs aux consommateurs, basées sur une contractualisation amont-aval et sur une répartition équitable de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière,
- ⇒ Développement de « filières courtes »,
- ⇒ Synergies inter-filières,
- ⇒ Innovation (sur les produits et/ou leur conditionnement, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication...).

Les projets devront avoir une portée d'ampleur régionale. Les projets à caractère non régional sont toutefois examinés, à condition que le porteur de projet motive l'impossibilité de transposer le projet à l'échelle régionale (exemple de démarche IGP, de filière territoriale sous SIQO, ...).

Le taux d'intervention sera variable en fonction de l'intérêt, du coût et des cofinancements.

Pour tout renseignement :

Sylvie GIACOMELLO

Direction de l'Économie et de l'Innovation – Service Agriculture

☎ 04.73.31.96.38 – ✉ s.giacomello@cr-auvergne.fr